EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES

Séance du 02 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAIILY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, WAYENBURG Aymeric, BARBE Marie-Laure, MOUILLE Sophie

Excusés :
M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :
Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu
Mme ARNOULD Caroline à M. ROLAND Eric

Assistait à la séance : Mme Claire ROLAND, Directrice Générale des Services.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme DELPORTE Marie-Françoise ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N° 18

URBANISME

Désaffectation et déclassement d'un immeuble communal en vue de sa location à un tiers – 2 rue du Chevalier de la Barre

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 25
Quorum : 15
Qui ont pris part à la délibération : 27
Date de convocation : 26 novembre 2025
Date de réception en préfecture : 05 décembre 2025
Date de publication sur le site internet de la ville : 05 décembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 02 DECEMBRE 2025

N° 18

URBANISME

Désaffectation et déclassement d'un immeuble communal en vue de sa location à un tiers – 2 rue du Chevalier de la Barre

Préambule

La commune de Sainghin-en-Weppes est propriétaire du rez-de-chaussée de l'immeuble sis 2 Rue du Chevalier de la Barre à Sainghin-en-Weppes cadastré section AC Numéro 228. Il s'agit d'un local qui accueillait jusqu'en septembre 2025 la bibliothèque communale.

Désormais vacant, il a vocation à être mis en location dans le cadre d'un bail privé.

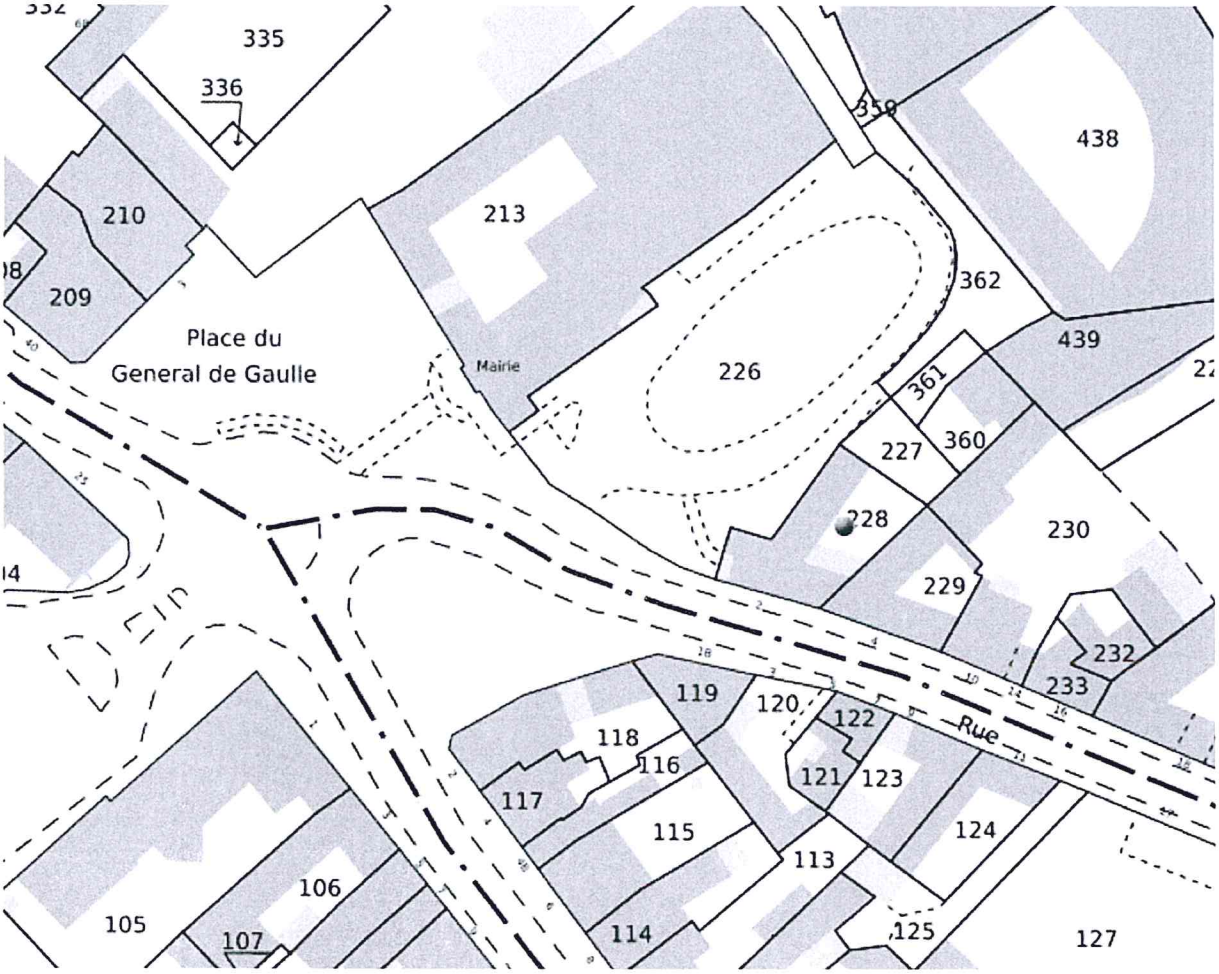

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 relatif aux attributions du conseil municipal,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2141-1 à L.2141-3 relatifs à la domanialité publique et aux conditions de déclassement des biens,

Considérant que la commune est propriétaire du rez-de-chaussée d'un bâtiment situé au 2 Rue du Chevalier de la Barre, cadastré section AC numéro 228 et d'une superficie de 244m²,
Considérant que ce bâtiment accueillait jusqu'à récemment la bibliothèque municipale, désormais transférée dans de nouveaux locaux situés Place du Général de Gaulle,

Considérant qu'il ne remplit plus, depuis ce transfert, les conditions d'affectation à un service public ou à l'usage direct du public au sens de l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que la commune envisage de mettre ce bien en location dans le cadre d'une activité privée,

Considérant qu'il convient en conséquence de procéder à sa désaffectation et à son déclassement du domaine public communal pour l'intégrer au domaine privé de la commune, condition préalable à sa mise en location,

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE <u>A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (21 voix pour, 6 abstentions),</u>

- **DE PRONONCER** la désaffectation du rez-de-chaussée du bâtiment communal sis 2 Rue du Chevalier de la Barre, cadastré section AC numéro 228 d'une superficie de 244m², anciennement utilisé pour le service public de la bibliothèque municipale,

- **DE PRONONCER** le déclassement dudit bien du domaine public communal à compter de ce jour, celui-ci intégrant de plein droit le domaine privé de la commune,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte, bail ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

MAIRIE DE SAINGHIN-EN-WEPPES (NORD)